

# Rappel des propositions de la CFTC pour la Négociation Annuelle Obligatoire fin 2023

1. Pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés, en cette période d'inflation qui reste forte, **une augmentation collective de 5%** avec :
  - **un plancher de 2 200 €** pour les salaires inférieurs à **44K€**
  - **un plafond à 3 200 €** au-delà de **64K€** y compris pour les rémunérations fixes annuelles supérieures à 100K€, hors C1 et C2.
2. La révision à la hausse des montants des 4 seuils (C1/C2/C3/C4) servant à déterminer les subventions employeur.
3. L'augmentation de 10% de toutes les subventions employeur sur les admissions et les denrées pour l'ensemble des collaborateurs sur l'ensemble des sites.
4. Sur le site de Saint-Quentin, une compensation intégrale par l'employeur de la différence de coût (admission/denrées) à la charge des collaborateurs de Saint-Quentin sur les 4 catégories.
5. Une attribution de chèques déjeuners pour chaque jour de télétravail effectué.
6. Le maintien jusqu'à fin 2024 du moratoire sur les cotisations relatives à la mutuelle santé
7. L'augmentation de l'enveloppe de réduction des inégalités salariales pour 2024 à 0,5% pour atteindre plus vite l'égalité.
8. Une enveloppe d'augmentation individuelle de 3% pour 2024 contre 2% les années précédentes.
9. Le doublement des barèmes versés pour les médailles du travail 20, 30, 35 et 40 ans.
10. La revalorisation de la grille des Rémunérations Variables Personnelles de 2% à partir de la 11<sup>ème</sup> année de présence. Et 2% supplémentaires à compter de la 21<sup>ème</sup> année.

## ENVIE DE GARDER LE CONTACT ? BESOIN D'INFOS ?



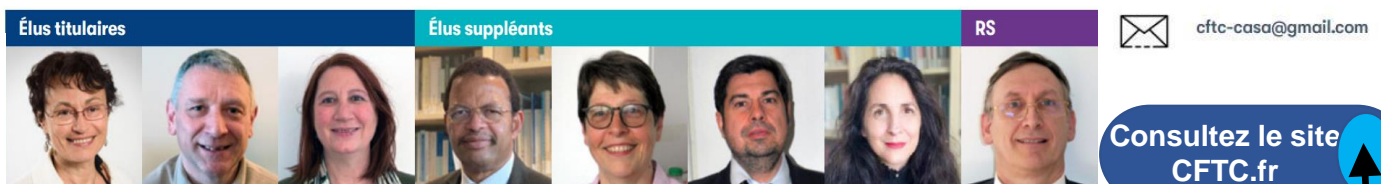
### VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

**MARIE-JOSE FERJULT**  
06 75 24 59 77

**ALAIN STEPHAN**  
06 85 67 52 98

**CATHERINE ABALAIN**  
01 43 23 60 65

**DENIS CIROT**  
06 74 44 68 02



<b>MARIE-JOSÉ FERJULT</b>	<b>DENIS CIROT</b>	<b>VALÉRIE VOYNEAU</b>	<b>LUCIEN KEMKENG</b>	<b>CATHERINE ABALAIN</b>	<b>BENJAMIN MASSONIE</b>	<b>LIZ MARUANI</b>	<b>ALAIN STEPHAN</b>
CA-LF/PRP	DAG	DDC	DDC	RHG	PBP	DDC	ITD